



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 25 juillet 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 25 juillet 2025.

- Le prix de l'essence diminuera de 1,5 cent le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 1,0 cent le litre.
- Le prix du diesel restera le même.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 2,5 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 1,1 cent le litre pour Irving Energy, de 1,7 cent le litre pour Superior Propane, de 1,5 cent le litre pour Avenir Energy, et ne changera pas pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 147,9 et 149,0 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 157,0 et 158,1 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 164,2 et 165,4 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 123,6 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 81,7 et 83,8 cents le litre.

Pour connaître le prix actuel des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 1^{er} août 2025.